

Louer son mobil home

Ce dossier vous est présenté par www.mobilhomedefrance.com

Le spécialiste du mobil home en France ! Location et vente de mobil homes direct particuliers et professionnels, les bonnes affaires du web.

Vous êtes propriétaire d'un mobil-home et aimeriez percevoir un revenu locatif complémentaire ? Tentant... et possible ! Vous pouvez effectivement, sous réserve d'acceptation de votre camping d'accueil, sous-louer votre résidence mobile ponctuellement à des particuliers. Un bon moyen de rentabiliser la location annuelle de votre parcelle et de ne pas laisser votre mobil-home trop longtemps vide dans l'année. Voici quelques conseils pour une sous-location en toute transparence et en toute tranquillité...

Qu'en dit mon établissement d'accueil ?

A priori, aucune loi ne vous interdit de sous-louer votre résidence mobile. Seul votre PRL ou votre camping d'accueil peut s'y opposer. Vous devez donc obtenir son **accord formel** avant d'entamer toute démarche en ce sens.

Prenez le temps de bien **lire votre contrat de location** de parcelle ainsi que le **règlement intérieur de l'établissement** pour voir si quelque chose est stipulé à ce sujet.

Rapprochez-vous ensuite du gestionnaire afin de connaître ou définir ses **conditions pour la sous-location**, qui prendront généralement la forme d'une contrepartie financière.

Pratique...

Attention, pensez aussi « pratique » et « organisation » ! En effet, quelqu'un devra être présent sur place à chaque départ et chaque arrivée pour gérer la **remise des clés** et l'**état des lieux** notamment.

Certains campings et PRL vous proposeront d'effectuer ce service, renseignez-vous !

Autre point important, pensez à **déclarer ces revenus locatifs** auprès de la Direction des Impôts.

Puis-je prêter mon mobil-home ?

Vous souhaitez faire profiter votre famille ou vos amis de votre résidence mobile ? Si leurs noms figurent sur le contrat de location d'emplacement conclu avec le camping ou le PRL, pas de souci.

Si ce n'est pas le cas, reportez-vous une fois de plus au règlement intérieur qui peut prévoir

une limitation du **nombre de personnes** ou de la **durée du prêt**, ainsi que les périodes où cela est autorisé.

Tout comme pour une sous-location, le gérant peut vous demander une **redevance par personne invitée**, même si le prêt du mobil-home est effectué à titre gracieux.



Conseil Guidedumobilhome.com

Privilégiez la **transparence avec le gestionnaire de votre établissement d'accueil** ! Rien de tel pour entretenir de **bonnes relations** et encourager les **bonnes pratiques**, d'un côté comme de l'autre...

Louer un mobil-home pour un séjour

Les vacances au camping : une tendance qui se confirme ! Etat d'esprit, mode de vie, ambiance... Autant de critères qui désormais priment pour les vacanciers à la recherche de liberté et de contact avec la nature.

La location de mobil home

L'hébergement de plein air a donc le vent en poupe ! Et comme le **confort** reste malgré tout **au cœur des attentes** des consommateurs, les mobil-homes sont plébiscités. C'est en effet **la formule de location la plus répandue en France** ! Pionniers du genre, nos voisins nord-européens ont fait des émules...

Si vous n'avez jamais fait de camping, le mobil-home est un excellent moyen de goûter aux **vacances dedans-dehors** sans pour autant sacrifier au confort... Un hébergement synonyme d'évasion et **accessible à tous**, pour un vrai petit « chez soi » tranquille au cœur d'un **environnement convivial**.



Afin de faire votre choix parmi une offre vaste et hétéroclite, voici quelques conseils qui vous guideront dans votre sélection...

Je choisis où poser mes valises

Quelle destination pour mes vacances ?

Qu'elles soient littorales, rurales ou montagneuses, vous devez certainement déjà connaître vos **régions de prédilection**. Le dilemme subsiste ? Faites une liste de ce qui vous semble indispensable à votre bien-être en vacances : climat, paysages, activités, patrimoine, etc., puis comparez-la à ce que vous offre chaque **destination**. Vos goûts et **centres d'intérêt**

personnels vous permettront de trancher !

Sachez cependant que ce sont les départements du littoral qui offrent le plus d'hébergements locatifs en camping. Finistère, Vendée, Charente-Maritime, Landes, Hérault et Var : de la Bretagne à la Côte d'Azur, voici les « champions » de la catégorie !

D'autres départements non littoraux tirent également leur épingle du jeu, notamment dans l'arrière-pays du sud de la France, une région très prisée pour le « tourisme vert ». Une tendance qui s'étend sur tout le pays et qui crée de plus en plus d'adeptes !

Le camping qu'il me faut

Vous avez trouvé la destination de vos rêves ? Mettez-vous maintenant en quête du camping qui vous correspond.

Quelques critères peuvent vous orienter :

- Le classement par étoile : attribué par la Préfecture du département, le nombre d'étoiles est fonction de **critères techniques** tels que la superficie des emplacements, la voirie, les équipements sanitaires, la sécurité, l'éclairage et le nombre de langues étrangères parlées. Cependant, cet indicateur ne répond pas forcément aux attentes des utilisateurs car il ne tient pas compte de leurs préoccupations premières, comme les prestations offertes ou la qualité de l'accueil...

- Les activités : les **animations et activités proposées** par un camping ne rentrent pas dans les critères d'attribution des étoiles. Par conséquent, c'est au bon vouloir de chaque structure ! Si vous aimez les **soirées animées**, privilégiez plutôt les campings du littoral ; si vous aimez être actif et tester de nouveaux sports, portez plutôt votre choix vers des campings situés dans les terres. D'autres ne proposent rien de tout cela : une configuration idéale pour les **adeptes du calme et de la tranquillité**...

- La clientèle : renseignez-vous sur les habitudes des occupants et leur « profil » : familles avec enfants, retraités, jeunes qui viennent entre amis, etc. Cela vous donnera une idée de l'**ambiance générale** et vous saurez si l'**état d'esprit** vous correspond.

- Le « rythme » : Calme ou animé ? Sachez décrypter les informations que l'on vous donne (ambiance familiale, dynamique, sportive, etc.) pour choisir le camping qui vous convient.

- Les services : Si vous aimez avoir tout à proximité sans avoir besoin de quitter le camping, choisissez-en un qui propose des **services annexes sur place** : restaurant, supérette, laverie, etc. Vous vous sentirez au cœur d'un **vrai petit village** !



Quand partir ?

La période d'ouverture des campings s'étend habituellement de mars/avril à septembre/octobre, ce qui vous laisse le temps de tester les séjours en mobil-home aussi bien **au printemps, en été ou en automne**. **Week-ends prolongés** ou **longues vacances**, tout est permis !

Et pour les aficionados du tourisme de plein air, certains campings proposent même une ouverture élargie à 10 mois de l'année !

En termes de fréquentation et de disponibilité, nul besoin de rappeler que **juillet et août** sont les **mois « noirs »** et donc les **plus chers** ! Si vous souhaitez vous échapper à cette période, pensez simplement à vous y prendre **bien à l'avance** pour effectuer votre choix puis votre réservation.

A qui m'adresser ?

Vous avez sélectionné une destination, il s'agit maintenant de se tourner vers **le bon interlocuteur** pour trouver un mobil-home à louer.

Location via un camping

Vous pouvez cibler directement les campings de la région qui vous plaît : ils louent probablement des mobil-homes dans leur parc ! Pour trouver leurs coordonnées, utilisez les annuaires classiques ou professionnels (Hôtellerie de Plein Air) et surfez sur le web.

Et pour obtenir la liste des établissements de plein air répondant à des critères spécifiques, vous pouvez également effectuer une recherche par charte de qualité (Charte Camping Qualité par exemple) ou par label environnemental.

Location via un Tour Opérateur

Si vous souhaitez profiter d'un séjour sur-mesure en mobil-home sans vous soucier des recherches, la solution idéale est de faire appel à un Tour Opérateur ! Par Internet ou bien par votre agence de voyage, composez vos vacances idéales selon votre budget, la destination qui vous plaît et le confort que vous recherchez.

Grâce à cette formule, vous bénéficierez généralement d'une résidence mobile offrant de belles prestations. Passer par un Tour Opérateur est également un gage de sécurité par rapport aux produits proposés (standards de qualité et possibilité de réclamation si vous n'êtes pas satisfait) et face aux imprévus de la vie (possibilité de souscrire une assurance annulation, etc.).

Choisissez, de préférence, un Tour Opérateur qui offre des locations en mobil-homes neufs ou récents. La certitude de ne pas être déçu !

Location via un particulier

Même procédure que pour toute recherche auprès d'un particulier : rien de mieux que d'éplucher les petites annonces de la presse gratuite, des journaux ou même des commerces de proximité (soyez aux aguets à la boulangerie !) et bien sûr de **naviguer sur les nombreux sites internet dédiés aux locations de vacances**. Reste à faire le tri en fonction de vos critères...

Prenez ensuite contact avec le loueur. Ce dernier vous indiquera les **modalités de location** et vous renverra très certainement vers le gérant du camping concerné qui sera votre interlocuteur sur place, notamment pour la remise des clés et l'état des lieux avant/après (une étape importante à ne pas oublier !).

Un des avantages de la location de particulier à particulier est que vous bénéficierez très certainement d'un mobil-home plus grand et mieux équipé.

Informations pratiques

Quel prix pour une location saisonnière ?

Les **tarifs sont déterminés librement par le loueur** et sont donc très variables **selon la période, la région**, le modèle de mobil-home et **les prestations offertes** par le camping. Comptez entre 500 et 1 500 € la semaine en pleine saison (juillet et août).

Pensez-y : la différence de tarif peut être très intéressante à une semaine près si vous choisissez de partir fin juin ou début septembre. Jetez un œil de temps en temps aux promotions de dernière minute et n'oubliez pas qu'il est aujourd'hui possible de partir pour un week-end prolongé (une formule qui vous coûtera moins cher).

Une **taxe de séjour** vous sera parfois demandée en sus du montant de la location (elle peut être directement incluse dans le montant annoncé). Son prix varie de 0,20 € à 1,50 € la nuit par personne de plus de 13 ans.

Impératif : le contrat de location

Que ce soit au moment de la réservation ou lors de votre arrivée au camping, vous signerez un contrat. Il formalise les **modalités de location** et doit mentionner les éléments suivants :

- la désignation des deux parties,
- la nature de la location (type de l'hébergement, nombre de pièces, équipement, adresse, etc.),
- le montant du loyer, des charges éventuelles et de la taxe de séjour (cette dernière peut être incluse dans le loyer),
- les conditions générales de location (conditions de réservation, acompte, dépôt de garantie, paiement du solde, assurance, annulation, etc.),
- les conditions particulières s'il y en a (animaux autorisés, possibilité de recevoir des visiteurs, etc.).

Ce contrat sera plus ou moins détaillé selon l'interlocuteur, l'essentiel est qu'il offre aux deux parties les **garanties minimum** pour que les vacances se déroulent **en toute sérénité**...

Conseils

- Pensez à demander au moment de la réservation ce qui est fourni dans le mobil-home : linge de toilette, draps et couvertures, torchons, vaisselle, mobilier de jardin, etc. Vous pourrez ainsi compléter votre valise avec les éléments nécessaires et éviter les mauvaises surprises à l'arrivée...

- Attention : les normes qualitatives des résidences mobiles à louer n'ont rien à voir avec celles du terrain. Vous pouvez bénéficier d'un mobil-home tout confort dans un camping deux étoiles ! Le loueur a simplement pour obligation de ne pas vous mentir sur le produit loué, de respecter les normes sanitaires et de sécurité, et de bien entretenir l'hébergement qu'il possède.

- Privilégiez les mobil-homes dernière génération afin de bénéficier d'un logement de qualité aux normes de sécurité. Cela vous évitera certaines déconvenues ou mauvaises surprises.



Profiter de son mobil-home en famille

Vous avez envie de profiter de vraies vacances tout au long de l'année ?

D'en faire profiter vos proches & vos amis ?

Le mobil-home résidentiel est pensé pour vous. Plus qu'un simple lieu de vacances, c'est un style de vie : pour passer de doux moments à deux mais aussi et surtout accueillir vos petits-enfants, profiter de vos amis.

Un vrai nid douillet pour vous... mais aussi pour votre famille et vos amis

Faites de votre mobil-home le **lieu de retrouvailles privilégié** de tous ceux qui vous sont proches : pour passer du temps avec vos **enfants** et profiter au maximum de vos **petits-enfants**, ou même pour savourer d'agréables moments sur votre terrasse **entre amis**...

En cuisine avec vos petit- enfants, en mode « apéro » en terrasse avec des amis ou en soirée barbecue avec vos enfants, votre mobil-home deviendra vite un lieu de partage, de convivialité et de souvenirs inoubliables.

Tout votre entourage sera heureux de **partager** ces instants avec vous, chez vous, **en toute convivialité**.

Ce dossier vous est présenté par www.mobilhomedefrance.com

Le spécialiste du mobil home en France ! Location et vente de mobil homes direct particuliers et professionnels, les bonnes affaires du web.

